

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 048/ 2022

Service : Secrétariat Général
Tel. : 04 76 29 80 06
Ref. : BM/MP/JJ

OBJET : DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE AU SEIN DE LA MAIRIE DE PONT-DE-CLAIX DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES À LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-26,

VU la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public

VU l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 relative aux dispositions législatives du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA) et le décret n°2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires de ce même code

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L.330-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, portant obligation pour les communes de dix mille habitants et plus de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA)

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'agent occupant actuellement cette fonction, Mme Géraldine GELORMINI, nommée par l'arrêté du Maire n° 154/2007 qu'il convient d'abroger.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la ville,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Émilie TOLU archiviste de la Ville de Pont-de-Claix est désignée en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA), pour la ville et le CCAS de Pont de Claix

ARTICLE 2 : Conformément à l'article R330-3 du CRPA, cette désignation sera portée à la connaissance du public et de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs dans les quinze jours et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la collectivité ainsi que d'une information sur le site internet de la ville.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article 330-4 du CRPA, Madame Émilie TOLU sera chargée :

- de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques adressées à la collectivité,
- de réceptionner les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction,
- d'assurer la liaison entre la collectivité et la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

Elle pourra également être chargée d'établir un bilan annuel d'activité selon les modalités précisées dans ce même article

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

SLO

REF ID: 038-213803174-20220429-AR_2022_048-AR

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- la CADA
- l'intéressée

Il sera publié :

- Au recueil des actes administratifs
- Sur le site internet de la ville

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 23 mai 2022
- publication le 23 mai 2022
- et notification le 23 mai 2022

A PONT DE CLAIX, le 29 AVRIL 2022

Le Maire,
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	AR_2022_048
Date de la décision :	2022-04-29 00:00:00+02
Objet :	Désignation de la personne responsable au sein de la mairie de pont de Claix de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	038-213803174-20220429-AR_2022_048-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220429-AR_2022_048-AR-1-1_0.xml	text/xml	1013
Nom original :		
AR_2022_048juridique.pdf	application/pdf	73349
Nom métier :		
99_AR-038-213803174-20220429-AR_2022_048-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	73349

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mai 2022 à 14h10min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mai 2022 à 14h10min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mai 2022 à 14h10min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mai 2022 à 14h10min13s	Reçu par le MI le 2022-05-23